

PROCES VERBAL
Conseil Municipal ----- 2026/04
Séance du lundi 20 avril 2026 à 20H30

Date de convocation : le 13 avril 2026.

Présents ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, AVRIL Alexandre, SAINTONGEY Alexandra, MARTY Christine, FOURRAGNON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris,
Excusés GROSLAUD Didier
Pouvoir
Secrétaire de séance GAUTRIAUD Magali

Ouverture de la séance : 20 heures 30

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération Application de la fongibilité des crédits

Le conseil approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. *Affectation de résultat de l'exploitation 2025*
2. *Vote des taux de contributions directes 2026*
3. *Subventions versées aux associations 2026*
4. *Vote du Budget primitif 2026*
5. *Questions diverses*

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du **2 avril 2026** qui n'attire pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

1. Affectation de résultat de l'exploitation 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 le 03 mars 2026, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 faisant apparaître les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de :	1 463,94
- un excédent reporté de :	468 929,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	467 465,25
- un déficit d'investissement de :	68 037,08
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	68 037,08
 DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	467 465,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	68 037,08
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	399 428,17
<hr style="width: 25%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	68 037,08

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Vote des taux de contributions directes 2026

Compte-tenu de la situation financière saine de la commune, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux. Les taux 2026 sont les suivants :

	Taux 2026
TFB - Taxe foncière bâtie 5,23 % (taux communal auquel s'ajoute le taux départemental de 21,5 % compensation)	26.73%
TFNB - Taxe foncière non bâtie	37.17%
TH - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	12.57%
CFE - Cotisation Foncière des Entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	16.67%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Subventions versées aux associations 2026

Monsieur le Maire propose de verser aux associations une subvention dont l'enveloppe globale est de 5 200 €.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions allouées dans le cadre du budget.

POUR =9 CONTRE = 0

4. Vote du Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget tant en investissement (travaux voirie, achats d'équipement, acquisitions foncières, réhabilitation de l'église, restructuration cimetière...) qu'en fonctionnement (dépenses à caractère général, charges du personnel...).

Le budget s'équilibre comme suit :

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	366 915,25	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	366 915,25	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	652 928,17	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	652 928,17	(dont 0,00 de RAR)

Le Budget Primitif 2026 est voté à l'unanimité.

5. Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des **mouvements de crédits de chapitre à chapitre**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7.5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Questions diverses

- « Pinier » des Elus : Afin de remercier les administrés, un repas sera organisé le samedi 13 juin 2026 à midi. Une distribution sera faite dans les boîtes aux lettres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance,
GAUTRIAUD Magali



Le Maire,
ARSICAUD Pascal,



